

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AÉROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2009

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS:
Présentation du règlement de l'Aéroport de Sion validé par l'OFAC. Des directives ont été éditées sur la base du règlement qui est appliqué actuellement →cliquer	Le dossier n'est toujours pas libéré par l'OFAC ; il le sera dès résolution de quelques points par la Direction de l'Aéroport de Sion

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Utilisation des APU pour une durée limitée (10 min max.). Sitôt en place, les jets devraient être connectés à des GPU.	Les GPU sont en fonction sur les emplacements Nord et Sud de l'Aéroport. Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les APU sont déclenchés. Lors de la préparation au décollage, les GPU sont obligatoires ; les <u>APU</u> ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au <u>maximum 15 minutes</u> . M. Karrer s'engage à faire respecter ce processus.
Construction d'un mur anti- bruit derrière le hangar hélicoptères Air Glaciers	La mise à l'enquête est en <u>standby</u> ; le Canton s'oppose au dossier et demande des explications complémentaires.
Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière aires de stationnement. Les réacteurs de certains types d'avions sont nettement au-dessus du mur.	Le prolongement du mur anti – bruit actuel NORD et sa correction est en <u>standby</u> . Cf. point ci-dessus
Respect des routes de vol (entrées/sorties) pour les avions (tracteurs vol à voile et autres) et les hélicoptères	Dossier toujours en souffrance car les usagers (Heli Alps) enfreignent souvent les règles de fonctionnement. L'ARAS a documenté cette rubrique en 2009 et l'a présentée à Skyguide et à l'Aéroport de Sion. <u>En attente de la prise de position.</u>
Respect des emplacements de parcage et des conditions de mise en route pour les hélicoptères école.	L'école d'hélicoptères est réglementée : 10 minutes au maximum pour la mise en route et parcage durant la journée sur les 4 places situées au NORD. <u>Problème résolu.</u>

Respect des horaires et des conditions de vol par les hélicoptères (sulfatage, vols stationnaires, ...)	Les litiges sont à annoncer à la Direction de l'Aéroport qui interviendra dans la mesure de ses moyens auprès des contrevenants. <u>Parcage « sauvage » ne permet pas le contrôle.</u>
Réduction des horaires de vol pour les avions de voltige	Une demande de modification a été adressée à l'Aéroport de Sion ; Courrier réponse de l'Aéroport de Sion du 6 septembre 2008 : sera traité lors de l'homologation du règlement de l'Aéroport. <u>Dossier toujours en standby.</u>

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Plans des futures constructions sur la zone des Champs-Neufs :	<u>L'OFAC a validé les dossiers.</u> La hauteur des bâtiments prévue sera comprise entre 6 m. et 11 m, selon leur emplacement dans le « cône » d'atterrissage/décollage. Une voie de roulage est prévue devant les hangars. L'aviation légère sera séparée de l'aviation commerciale. Opposition de l'ARAS sera traitée par le Service Juridique de l'OFAC. <u>En attente de la réponse de l'OFAC</u>
Aires de déplacement et de parcage – côté NORD	L'Aras a levé son opposition.
Construction d'un hangar et d'un atelier – remplacement des halls en bois utilisés actuellement par Air Glaciers	Opposition de l'ARAS sera traitée par le Service Juridique de l'OFAC. <u>En attente de la réponse de l'OFAC</u>
Aménagement d'un héliport FATO SUD-EST	<u>L'héliport est en fonction:</u> les routes de vol ainsi que l'emplacement d'arrivée sont définis. Les emplacements de stationnement doivent encore être tracés.
Concept carburants pour la sécurité.	Le concept « carburants » sera réalisé en 2010.
Construction d'une halle de feu et de handling	Leur construction sera effectuée en 2010.
Prolongement et correction du mur anti – bruit	Opposition du Canton à sa réalisation. <u>Voir nuisances ci-dessus.</u>
Concept SPAN – marquage SUD –EST	Le marquage de la piste est terminé.